



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Aides à la mobilité des demandeurs d'emploi

Question écrite n° 16665

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur les aides à la mobilité des demandeurs d'emploi. Les difficultés que peuvent rencontrer les demandeurs d'emploi en formation pour financer leur mobilité constituent un enjeu majeur dans la lutte contre le chômage. En effet, se rendre à un entretien, reprendre un emploi ou suivre une formation éloignée de leur lieu de résidence peut s'avérer d'une extrême complexité pour les demandeurs d'emploi pas ou peu indemnisés, notamment dans les territoires ruraux. En effet, la problématique de transport est particulièrement pénalisante pour les demandeurs d'emploi des zones périurbaines et rurales. Pourtant, selon plusieurs enquêtes menées ces dix dernières années, les demandeurs d'emploi sont, au sein de la population, les plus disposés à effectuer une mobilité pour trouver un emploi. Par ailleurs, dans de nombreux domaines professionnels, les demandeurs d'emploi doivent faire preuve d'une mobilité géographique importante pour pouvoir mettre leurs compétences au service d'une entreprise ou d'un service public. Cette mobilité a toutefois un coût, puisqu'elle sous-entend souvent un déménagement temporaire ou définitif et donc une importante avance de frais, avant même l'entrée en poste. Or, pour des demandeurs d'emploi sans indemnités, cela peut constituer un obstacle à la reprise de l'activité, d'autant qu'aucune aide financière n'est prévue dans ce sens. Aussi, il lui demande si le Gouvernement envisage une amélioration des dispositifs permettant de couvrir les surcoûts, pour un demandeur d'emploi, liés à une mobilité afin de retrouver une activité pérenne.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16665

Rubrique : Chômage

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2024](#), page 2566

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)